Image not found or type unknown

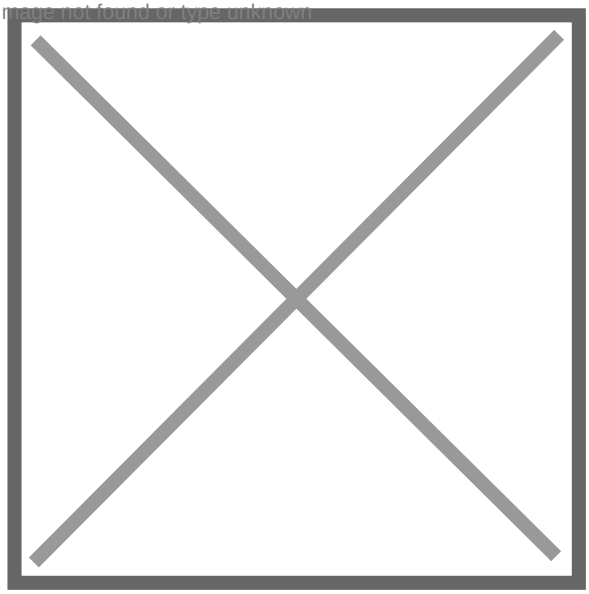

Changer de nom suite à un divorce

Par **LOULOUTTE FETA**, le **20/06/2017** à **16:53**

Bonjour,

Mon mari est divorcé et ne voit plus ses enfants, lesquels résident en Suisse. Sa fille a changé de nom de famille pour prendre le nom de son beau-père, marié avec sa mère. Mon mari n'en a pas été averti. Elle est majeure (22 ans), est ce normal qu'il n'en a rien su sachant qu'elle réside en Suisse ? Nous n avons jamais rien reçu et cela s'est fait en mars 2017.

J'espère que vous pourrez m'éclairer. Sa fille, soit disant, ne veut plus rien avoir à faire avec son père. Que peut-on faire ?

Merci.

Par **amajuris**, le **20/06/2017** à **17:13**

bonjour,
nous sommes un site de conseils juridiques de droit français, donc non compétent pour ce qui concerne le droit suisse qui d'ailleurs peut être différent suivant les cantons.
en droit français, si la fille de votre mari a changé de nom pour prendre celui de son beau-père, ce ne peut-être que dans le cadre d'une adoption simple.
l'adopté peut ajouter ou substituer le nom de l'adoptant à son nom initial.
je ne pense pas que l'accord de son père soit nécessaire dans le cadre d'une adoption simple d'une personne majeure.
votre mari ne peut rien faire contre le choix de sa fille majeure.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés